



VILLE DE LA CHAUX DE FONDS

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL

relatif à une demande de crédit d'étude de CHF 279'500.-
pour le transfert du Musée d'histoire naturelle à l'Ancien stand

(du 15 janvier 2003)

AU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE LA CHAUX DE FONDS

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Introduction

Le bail du Musée d'histoire naturelle, installé au deuxième étage de l'Hôtel des Postes depuis 1930, arrivera à échéance en décembre 2006 (avec résiliation à annoncer par lettre recommandée au moins trois ans et dix jours à l'avance, soit au plus tard le 20 septembre 2003).

En 1998, suite au départ à la retraite du responsable du Parc zoologique, le Conseil communal a pris la décision de réunir le Musée d'histoire naturelle (mhnc), le Bois du Petit Château (BPC) et le Vivarium sous une même Direction et a confié cette responsabilité à M. Marcel Jacquat, Conservateur du Musée d'histoire naturelle. Suite à cette nouvelle organisation, la commission du BPC s'est dissoute et depuis le 13 septembre 1999, la commission du Musée d'histoire naturelle est devenue la commission des Institutions zoologiques de la ville.

La perspective de la renégociation du bail des locaux actuels, l'augmentation prévisible des locations futures, les travaux indispensables à entreprendre à court terme dans les locaux actuels du Musée, la sous-occupation du bâtiment de l'Ancien stand, les coûts qu'il entraîne

aujourd'hui pour son entretien régulier et l'obligation de trouver une nouvelle affectation pour ce bâtiment, les investissements financiers inévitables et importants que la ré-affectation du bâtiment de l'Ancien stand entraînera quelle que soit sa nouvelle destination, ont conduit le Conseil communal à proposer au conservateur du mhnc d'étudier la possibilité de déplacer le musée d'histoire naturelle sur ce site proche du Bois du Petit Château. En 2001, une première visite des lieux a permis une appréciation très grossière de la situation et des espaces disponibles, avec l'estimation de la faisabilité de ce transfert.

Depuis janvier 2002, un petit groupe de travail constitué de Mmes et MM. Lise Berthet (Conseillère communale), Sunila Sen-Gupta (mhnc), Jean-Daniel Blant (mhnc), Denis Clerc (architecte communal), Jean-Michel Ischer (gérant des immeubles communaux), Serge Grard (architecte), Marcel S. Jacquat (directeur des institutions zoologiques, conservateur du mhnc), Jean-Daniel Jeanneret (serv. d'urbanisme - intégré au groupe depuis quelques séances) et Hughes Wülser (délégué aux affaires culturelles), se réunit régulièrement, en formation complète ou partielle, au gré des nécessités, en vue d'établir un premier projet permettant le regroupement des trois institutions zoologiques de la ville en un site unique. Au 19 décembre, 25 séances avaient déjà été tenues, plusieurs visites d'autres institutions ont été faites, en Suisse, en France et au Luxembourg par Serge Grard et l'équipe du musée plus ou moins complète.

2. L'axe nord-sud : illustration du développement culturel de la ville et ses conséquences urbaines

Le transfert du Musée d'histoire naturelle dans le bâtiment de l'Ancien-stand et sa cohésion avec le Bois du Petit-Château et le Vivarium marque véritablement le point de départ d'une voie transversale à l'avenue Léopold-Robert, allant du Bois du Petit-Château jusqu'à Beau-Site (siège du TPR), axe où se situent la plupart des institutions culturelles, marqué au centre par la tour Espacité.

En effet, si l'on imagine ce point de départ du Bois du Petit-Château et du mhnc et que l'on descend en ligne directe en direction de l'avenue Léopold Robert, on trouvera sur son chemin la Bibliothèque de la Ville, le Conservatoire puis, de l'autre côté l'espace culturel de « l'Heure Bleue » (salle de musique et théâtre), les trois musées (MBA, MIH, MH) dans leur Parc qui seront bientôt reliés de manière plus étroite qu'aujourd'hui et, en remontant au sud, le Manège restauré, puis Beau-Site et son théâtre.

Sur une ligne parallèle, à l'est de la Bibliothèque, le Temple-Allemand, Le Petit Paris et le centre de culture ABC délimitent une autre zone d'activités culturelles intenses.

Ainsi, après avoir développé ses activités industrielles sur l'axe est-ouest, le long de l'avenue Léopold-Robert, la ville de La Chaux-de-Fonds voit ainsi se construire une voie culturelle perpendiculaire, marquée à ses extrémités par des espaces verts et des parcs publics venant mêler ainsi le délassement du corps aux joies de l'esprit.

Nul doute que la constitution progressive de cette transversale, appelée à être mieux fréquentée par ses développements futurs, amènera à réfléchir aux conséquences qu'un tel axe peut avoir sur le plan de mobilité, la circulation, l'aménagement urbain en général.

2.a. Contexte urbanistique

Situés au sommet de l'axe nord-sud précédemment décrit, l'entrée du Bois du Petit Château ainsi que le bâtiment de l'Ancien stand sont actuellement peu visibles et ils n'affirment pas leur présence comme cela le devrait en fonction de leur rôle, de leur fonction et de leur attractivité. En effet, l'entrée du parc se trouve à l'arrière et latéralement, un peu cachée par rapport à l'espace public existant devant le kiosque. De même l'Ancien stand est davantage perçu comme le premier bâtiment répondant à l'alignement de la rue Alexis-Marie Piaget que comme un élément appartenant au parc. Ce constat est identique depuis le parc puisque cet édifice est inaccessible et, de plus, dissimulé derrière une végétation assez abondante.

Le terrain concerné est inscrit au registre foncier, selon article 2251 du cadastre de La Chaux-de-Fonds.

La conception originelle du parc s'attachait au courant, alors en vogue, d'un Art nouveau empreint d'Heimatstil. De cette composition élégante de la fin du XIX^{ème} siècle ne subsistent hélas que peu de choses, dont un certain nombre de tracés de cheminement et la riche arborisation. Les aménagements, tels que l'entrée, le petit pont, les bancs et certains petits abris pour les animaux ont disparu ou ont été fortement modifiés. Au fil du temps, le parc a ainsi perdu de son homogénéité esthétique. Il serait sans doute illusoire de vouloir recréer le style originel ; une harmonisation esthétique judicieuse permettrait en revanche de retrouver l'esprit des concepteurs.

Au-delà de la création d'une nouvelle affectation intérieure de l'Ancien stand, le projet « Naturama » est aussi l'occasion de repenser et d'améliorer l'attractivité et l'aspect de cet ensemble public urbain formé d'une place, d'un Parc zoologique, d'un Vivarium et d'un musée.

2.b. Contexte architectural

L'analyse des différents documents existants a permis de révéler l'histoire constructive du bâtiment de l'Ancien stand. Il a subi de nombreuses modifications (agrandissements, démolitions, transformations), toutes répondant en priorité à des impératifs de fonctionnalité. Lorsque l'on observe le bâtiment dans son état actuel, la conséquence de ce type de démarche au « coup par coup » se manifeste par son manque d'unité et de cohérence architecturale.

Le bâtiment peut être considéré en deux parties assez distinctes et malheureusement très mal raccordées. La partie Ouest comprend deux salles de fête, superposées, indépendantes dans leur fonctionnement grâce à leurs annexes spécifiques (scènes, cuisines, accès). La partie Est, très fortement « amputée », a conservé une typologie de logements ou de bureaux. Les caves, ainsi que les combles, sont des espaces généreux, peu modifiés, affectés à des dépôts et à des locaux techniques ou de service.

Par ailleurs, le Vivarium, initialement une institution privée, fondée par M. Frédy Guerne, dont les locaux, situés d'abord dans le bâtiment scolaire de Bonne Fontaine et ensuite dans un bâtiment privé à la Rue Jardinière, devenus trop petits et peu adaptés aux animaux, a été transféré au Bois du Petit Château en 1989. Il a investi quelques locaux disponibles dans la partie Nord-Ouest de l'Ancien stand pour y implanter ses locaux de service et d'entretien. A l'époque, le crédit très limité pour sa construction n'avait en effet pas permis d'y inclure ces locaux ; la transformation très sommaire de certains espaces disponibles à l'intérieur de l'Ancien stand avait pu compenser cette situation et permettre ainsi de sauver cette institution.

La dernière intervention a été la construction d'une terrasse côté parc, au Nord, afin d'offrir aux visiteurs la possibilité de se délasser et de se restaurer. Cette construction ne s'intègre pas de manière optimale ni à l'édifice, ni au parc.

Enfin, l'état général du bâtiment est assez bon ; son enveloppe (toitures, façades, fenêtres) a été régulièrement entretenue et aucune dégradation importante n'a été observée. Il est donc totalement justifié de le maintenir en tant que structure et volume bâti. Pour ce qui concerne l'intérieur, la grande majorité des locaux, en particulier les deux salles, sont en bon état ; l'ensemble est néanmoins vétuste et mériterait une rénovation assez conséquente quelle qu'en soit l'affectation. Le nouveau programme « Naturama » s'annonce donc comme étant essentiellement une transformation de l'intérieur.

2.c. Faisabilité et prémices de l'étude du projet

Les premières analyses, réflexions, comparaisons et projections permettent d'affirmer que le bâtiment de l'Ancien stand est parfaitement adapté, par ses volumes et ses surfaces, au programme du futur « Naturama ». L'inventaire des locaux selon leur type et leur qualité a été mis en parallèle avec les besoins spécifiques du musée : surfaces d'exposition, de dépôts, de réserves, administratives, techniques et de service. Cette comparaison a démontré, à ce stade très préliminaire, que la structure et la répartition des principaux espaces de l'édifice étaient compatibles avec le futur programme, sans avoir recours à d'énormes transformations.

Le groupe de travail qui a suivi cette préétude confiée à l'architecte Serge Grard a pu apprécier non seulement la faisabilité du projet en terme de surfaces et de volumes mais aussi en terme d'avenir et d'image pour la ville, dans la mesure où le « Naturama » représente l'occasion parfaite et unique de mettre en valeur urbanistiquement et architecturalement trois institutions publiques très attractives et complémentaires.

Les données de base pour l'étude qui fait l'objet de la présente demande de crédit sont les suivantes :

- Affirmer et concrétiser la présence conjointe du Musée d'histoire naturelle, du Parc zoologique et du Vivarium dans la ville.
- Recomposer les accès au futur musée et au parc afin de les rendre visibles, attractifs, généreux et confortables en garantissant une sécurité maximale à ses usagers.
- Transformer l'Ancien stand pour sa nouvelle fonction en adaptant et en localisant au mieux les éléments du programme par rapport aux structures bâties existantes.
- Repenser la liaison entre le parc du BPC et le musée pour créer une zone conviviale et véritablement attractive (terrasse).
- Améliorer et regrouper les espaces de service du Vivarium.
- Rénover et dynamiser l'ensemble de la signalétique du site.

Le projet, dont la partie essentielle est la « recreation » du Musée d'histoire naturelle, devra tenir compte de l'aspect économique très mesuré et de la fonctionnalité indispensable de l'institution, afin que ses charges de fonctionnement et d'exploitation soient les plus économiques possibles.

2.d. Coût de l'étude

Prestations de l'architecte :

Avant-projet (développement de l'étude de faisabilité), projet, devis (pour la demande du crédit d'exécution) :	CHF	156'000.-
Ingénieur civil :	CHF	28'500.-
Ingénieur chauffage – ventilation :	CHF	25'000.-
Ingénieur sanitaire :	CHF	7'500.-
Ingénieur électricité :	CHF	28'000.-
Divers, reproductions, maquette :	CHF	15'000.-

TOTAL hors taxes :	CHF	260'000.-
TVA 7.5%	CHF	19'500.-

TOTAL TTC (montant de la demande de crédit)	CHF	279'500.-
---	------------	------------------

3. Historique du mhnc

Quatre des cinq musées de La Chaux-de-Fonds ont pour origine commune un petit musée polyvalent et scolaire dû à l'initiative du pharmacien, botaniste, géologue et historien Célestin Nicolet (1803-1871). Dans les années 1840, cet homme aux idées larges, précurseur en bien des domaines, préconise la modernisation de l'enseignement dans lequel il est fortement impliqué par son engagement politique de citoyen. Il suggère que des objets puissent être montrés aux élèves ou que des illustrations complètent les leçons traditionnelles, ce qui impliquait la naissance de collections de monnaies, médailles et gravures, de peintures, d'objets historiques, de spécimens de sciences naturelles, etc. C'est au vieux collège que naîtra le premier musée chaux-de-fonnier. Un des premiers objets naturels dont nous connaissons la date d'entrée au musée est notre célèbre Loup de Pouillerel, le dernier loup neuchâtelois abattu le 10 janvier 1845.

L'intérêt de la population pour les sciences naturelles et la culture favorisa très rapidement le développement de ce musée qui s'enrichit d'année en année et nécessita un premier déménagement (1870) dans un bâtiment tout proche, le long de la même rue du Collège. Aux alentours de 1880, il fallut dissocier les différents secteurs, dont naîtront des musées spécialisés, indépendants les uns des autres.

Le petit Musée d'histoire naturelle, toujours rattaché à l'école, est transféré dans trois salles du Collège industriel (le bâtiment de l'actuelle bibliothèque de la ville) et fut placé sous le contrôle d'un enseignant d'envergure, le " père Stébler ", professeur de sciences à l'Ecole industrielle, qui devint le Gymnase en 1900. Sous sa houlette, le musée

connut un essor remarquable, notamment grâce à ses libéralités, qui permirent notamment d'acheter la collection d'œufs de Louis Nicoud, comprenant 8003 spécimens de 485 espèces, pour le prix de CHF 5000.- (soit trois salaires annuels d'un instituteur de l'époque !). C'est aussi à Stébler et à son ancien élève Fritz-Edouard Kocher, alors établi au Congo belge, que nous devons, en 1912, l'entrée au musée d'un Okapi, animal qui avait été découvert en 1901 seulement, ainsi qu'une très riche collections de livres de sciences naturelles de grande valeur déposés à la Bibliothèque de la ville.

Au décès d'Edouard Stébler (1844-1914), humaniste, bibliophile, bienfaiteur de sa ville et naturaliste de talent, la succession s'avéra difficile et il fallut attendre plusieurs années pour trouver une solution satisfaisante. Son collègue Edouard Stauffer assumait l'intérim sans prétendre vouloir reprendre le poste à titre définitif. En 1919, Albert Monard, qui vient de terminer sa thèse de doctorat en sciences, est nommé professeur au Gymnase; sa notoriété naissante et ses qualités de chercheur le désignent tout naturellement pour succéder à Stébler dont il avait du reste été l'élève. Monard saura justifier pleinement la confiance mise en lui et donnera à l'institution un développement et une renommée qui ne sont pas démentis à l'heure actuelle. Ses expéditions africaines en Angola (1928-29 et 1932-33), en Guinée Bissau (alors Guinée portugaise, 1937-38) et au Cameroun (1946-47) enrichirent de manière considérable les collections du musée, qui devint alors un point de passage obligé pour la faune de ces régions.

L'année 1930 marque un tournant de la vie du Musée d'histoire naturelle : le musée cesse d'être hébergé par l'école, bien qu'il dépende encore pour un temps de la Commission d'école; les derniers liens administratifs (gestion financière notamment) entre école et musée ne seront coupés qu'à la fin des années 1980. Le musée devient une institution publique à la disposition des adultes et des enfants comme des élèves et s'installe sur 800 m² au 2^e étage de l'Hôtel des Postes, dans la partie est. Pendant plus de vingt ans, Monard continuera à consacrer une partie de son temps à des aménagements, à des installations destinées à mettre les collections mieux en valeur. Il peut compter sur un appui de taille: au même étage de la Poste se trouve l'atelier du peintre Charles L'Eplattenier, autre figure marquante de la vie culturelle à La Chaux-de-Fonds, qui assumera de nombreux décors. Lorsque presque simultanément la ville lui propose l'Ancien stand comme futur siège du Musée d'histoire naturelle, Monard refuse catégoriquement, arguant qu'après avoir planté 25'000 clous, tendu 300 m² de jute et confectionné plusieurs dizaines de cadres à insectes pour les nouveaux aménagement à l'Hôtel des Postes, il ne veut pas recommencer ailleurs...

A la retraite d'Albert Monard (1886-1952), qui précède de quelques mois son décès, c'est le géologue et enseignant Philippe Bourquin qui est nommé, mais n'entrera jamais en fonction du fait de son décès deux mois

plus tard. Willy Lanz, alors président de la commission du musée, liquide les affaires courantes et assure le minimum d'entretien des collections. En octobre 1953 entre en fonctions Villy Aellen, ancien compagnon de voyage du Dr Monard lors de l'expédition au Cameroun (1946-1947), nommé conservateur quelques mois auparavant. Le 1^{er} janvier 1954, il est appelé au Muséum de Genève, dont il deviendra le directeur en 1969.

La commission du Musée confie alors à Willy Lanz, professeur au gymnase, la direction scientifique et administrative du musée, avec la possibilité d'engager du personnel surnuméraire pour le seconder. Artisan de la rénovation du musée et de son déplacement de l'aile est à l'aile ouest (1958-1964), Willy Lanz en fait un outil moderne et envié. Des expositions temporaires voient le jour et donnent une nouvelle impulsion à l'institution. En 1974, une nouvelle salle est inaugurée dans les combles, portant à quelque 1200 m² la surface d'exposition.

En 1989, à la retraite du susnommé, la direction du musée est confiée à Marcel S. Jacquat, professeur de sciences naturelles à l'École secondaire et collaborateur occasionnel du musée depuis 1983. C'est alors l'occasion d'un nouveau développement et d'un renforcement du personnel de l'institution par l'engagement d'un collaborateur scientifique à temps partiel, poste assumé par Jean-Daniel Blant, biologiste, coordinateur régional pour le Centre de coordination ouest pour l'étude et la protection des chauves-souris, ainsi que d'une secrétaire à temps partiel.

La politique d'expositions temporaires se renforce; un logo du musée à l'enseigne de la girafe est conçu, doublé de la création des Editions de la Girafe, la maison d'édition du musée, qui permettra la publication d'une série de cahiers du mhnc, comptant 9 titres et un hors-série à ce jour ! Quant aux collections, elles se sont notablement enrichies par des dons et d'importantes acquisitions.

4. Le mhnc aujourd'hui

En un endroit stratégique de l'Avenue Léopold-Robert, le mhnc occupe depuis 1930 une **situation** intéressante, proche des transports en commun, relativement bien centrée par rapport aux différents collèges. Le revers de la médaille est de différents ordres : le fait de devoir monter dans les étages pour entrer dans les locaux, l'impossibilité d'une extension, enfin le fait de ne pas être dans nos murs dans un bâtiment centenaire.

L'histoire des relations entre la Poste et le mhnc est jalonnée de problèmes de locaux: à quatre reprises au moins, il a été question de nous donner notre congé, la dernière fois en 1991, car l'entreprise avait des projets grandioses...

La **politique** du musée peut être résumée en quelques points forts :

- conservation et gestion d'un patrimoine scientifique de valeur et de riches collections
- enrichissement de ce patrimoine par la collecte de matériel naturel régional trouvé mort
- ouverture vers l'extérieur par des expositions, des animations, de l'information et l'édition d'ouvrages à la portée du grand public
- ouverture vers l'école, par des visites commentées aux enseignants, la préparation de documents pédagogiques, l'accueil d'élèves venant chercher des informations ou emprunter du matériel
- recherche en matière d'oiseaux, de chauves-souris, d'histoire des sciences
- amélioration de l'outil de travail (équipements divers, bibliothèque, etc.)
- offre d'un lieu de délasserment et de culture dont l'entrée est gratuite
- contribution à l'image de marque de notre ville.

En moyenne (sur 13 ans), plus de 23'000 visiteurs sont reçus chaque année, parmi lesquels la proportion d'adultes est de l'ordre de 49%. Le musée entretient d'excellentes relations avec les institutions collègues de toute la Suisse, mais aussi dans le vaste monde.

Les insectes mis à part, les collections sont en passe d'être totalement contrôlées, inventoriées et saisies sur base de données électroniques.

Après plus de 150 ans d'existence, dont 72 ans en location aux PTT d'abord, puis à La Poste, avec la même muséographie depuis le déménagement interne (est-ouest) du début des années 1960, les locaux nécessitent une **modernisation** imminente.

Nombre de **réparations d'envergure, dont les coûts seront importants**, seraient à entreprendre pour redonner au mhnc un aspect moderne : les carreaux de plastique du sol se cassent, l'éclairage de l'entrée laisse gravement à désirer, tout le circuit électrique est à revoir, le chauffage n'est pas contrôlable, le sol s'est partiellement affaissé en certains endroits, certains vitrines s'affaissent et leurs portes ne peuvent plus être manipulées qu'au prix d'une gymnastique dangereuse.

Quant à la **muséographie**, issue de la rénovation des années 1960, elle commence à dater, même si le public est toujours nombreux à profiter de nos installations et que la dynamique du musée est reconnue.

Au cours des dernières années, de nombreuses modifications et améliorations ont été apportées aux installations, alors que la peinture a pu être refaite entièrement en 1991, suite à l'incendie qui a ravagé les locaux des téléphones en mai 1990 et a dégagé des fumées dans tous nos locaux.

Avec l'aide de la Société des amis du mhnc, l'équipement de la salle audio-visuelle a été complété par un excellent système de vidéo-projection permettant aussi l'utilisation des ordinateurs portables pour les conférences.

La gestion de l'ensemble se fait actuellement avec une équipe réduite à un minimum (3.25 postes fixes). Grâce au renforcement de l'équipe de collaborateurs lors de la retraite de M. Willy Lanz en 1989, l'institution a pu retrouver une nouvelle dynamique, appuyée par une société d'amis forte de quelque 790 membres.

5. Historique du Bois du Petit Château, ci-après BPC

En 1885, à l'instigation de M. Henri Morel, président du Tribunal, est fondée une Société d'Embellissement groupant des citoyens intéressés par la question de l'embellissement de la ville. Le 5 avril 1889 la Société d'Embellissement achetait le terrain du Bois du Petit Château à la Société de tir Les Armes-Réunies pour un montant de CHF 6'000.-, en vue de l'aménager en parc public. Elle en confie l'étude et les plans d'exécution au jardinier et paysagiste Charles Mattern. Par un don de 600 arbres, l'Etat de Neuchâtel contribue à la réalisation d'un jardin public. Les frais d'acquisition et d'aménagement s'étaient élevés à CHF 24'435.-. Par acte de donation du 7 septembre 1891, le parc est remis à la commune de La Chaux-de-Fonds, qui devra en assurer l'entretien. Le terrain concerné est inscrit au registre foncier, selon article 2251 du cadastre de La Chaux-de-Fonds.

Une fois les terrains remis à la ville, la Société d'Embellissement continua de s'intéresser à la vie du parc et poursuivit son action en allouant la somme de CHF 500.- à la société d'ornithologie pour la construction d'une volière et à la Société des chasseurs "La Diana" pour la création d'un parc aux daims. En 1920 marque la réalisation d'un chalet pour accueillir de la volaille et la pose, en collaboration avec le Club Alpin Suisse, d'une plaque commémorative à la mémoire de M. Charles Mattern, créateur du parc.

En 1919, on nomme une commission qui aura pour tâche essentielle, l'acquisition, le renouvellement et l'entretien des animaux hébergés dans le parc, ainsi que la conservation et le développement des installations. Cette commission fut présidée par le Dr Bartolomé Hofmänner, professeur de sciences naturelles au gymnase de La Chaux-de-Fonds, jusqu'à sa mise à la retraite en 1952. La commission est alors dissoute et remplacée par la Commission d'embellissement et d'entretien du BPC, dont le président est le Conseiller communal directeur des Travaux publics, les tâches administratives, techniques et d'exploitation étant confiées à du personnel des Travaux publics.

En 1987, après de nombreux et fastidieux débats, le Vivarium communal (initialement, institution privée, fondée par M. Frédy Guerne, voir chapitre 2b) trouve enfin à se loger de manière décente. Le nouveau Vivarium construit dans l'enceinte du parc, au nord de l'Ancien stand, est constitué de cinq pavillons de six mètres sur six mètres, reliés entre eux par de petits couloirs. L'inauguration a lieu en novembre 1989.

Lors de la retraite de M. Frédy Guerne, conservateur du Vivarium, puis de M. Michel Sester, responsable du Parc zoologique, se pose le problème de leur succession. Suite à une étude de faisabilité, le Conseil communal confie la direction des deux institutions au conservateur du Musée d'histoire naturelle, M. Marcel S. Jacquat, qui abandonne alors le dernier quart de poste d'enseignement qu'il assumait encore pour chapeauter les trois institutions zoologiques de la ville.

M. Jacquat est entré en fonction au Vivarium au début 1998 et a repris la direction du Parc zoologique à fin 1998, au départ de M. M. Sester.

Suite à cette nomination, la Commission du BPC se dissout en date du 26 janvier 1999. Elle remet ses biens, soit environ CHF 137'000.- à la commune. Une partie de ce montant sera, comme annoncée, réaffectée au Parc.

Depuis, la direction des institutions zoologiques dépend du dicastère des Affaires culturelles, alors que l'entretien du Parc et le personnel du Parc zoologique et du Vivarium reste affecté aux Travaux publics. De ce fait, le Parc zoologique et le Vivarium du Bois du Petit Château sont totalement communalisés.

Dès le 13 septembre 1999, les membres de la commission du Musée d'histoire naturelle voient leurs compétences élargies aux trois institutions zoologiques de la ville.

Particularité du parc du Bois du Petit Château : son entrée, comme celle du Musée d'histoire naturelle, a toujours été gratuite depuis sa fondation en 1889.

5.a. Superficie

Superficie total du parc en 1994 : 31384 m², dont la moitié environ est occupée par les enclos et les cages. Cet ensemble résulte de l'achat de 1899 à la Société de tir Les Armes-Réunies (18'850 m²), de la donation en 1947 de M. Ernest Morf (7'710 m²), de l'achat en 1955 à M. Ernest Morf (4'824 m²), de l'extension en 1979 au nord de l'Ancien-stand (2'200 m²). La moitié de la superficie environ est occupée par les enclos et les cages.

6. Le BPC aujourd'hui : un Parc zoologique en mutation, un Vivarium dynamique

Institutions fort appréciées des visiteurs, dont le nombre est estimé à quelque 100'000 par an, le Parc zoologique et le Vivarium ont des objectifs quelque peu différents.

Si celui du parc est de présenter aux visiteurs des animaux de la faune existante ou disparue de nos régions, celui du Vivarium est de donner au public l'occasion d'apprendre à connaître et à respecter des groupes de vertébrés généralement peu appréciés (reptiles et batraciens), avec la disponibilité d'un personnel compétent, prêt à répondre aux nombreuses questions des visiteurs ou à intervenir pour la capture de reptiles échappés et retrouvés dans les zones urbanisées...

Evolution du nombre d'animaux

Jusque dans les années 1935-40, les responsables ont porté leur choix principalement sur des animaux de basse-cour, sur de grands oiseaux et sur quelques daims. Durant cette période, l'effectif du cheptel (non inventorié) s'est élevé jusqu'à cent sujets environ. L'évolution a été la suivante après cette période :

Année	Total animaux	Mammifères	Espèces mammif.	Oiseaux grands + basse-cour	Espèces grands oiseaux
1944	140	10			
1951	178	28			
1960	285	34			
1968	255	61			
1974	295	122			
1998	380	108	22	27+245	5
1999	368	113	22	255	5
2000	385	109	23	276	7
2001	321	96	19	215	7

Les introductions nouvelles ont été les suivantes : en 1975, des bouquetins ; en 1976, lynx, sangliers, chats sauvages et chiens viverrins ; en 1977, loups et cerfs ; en 1977, grands-ducs d'Europe ; en 1984, harfangs des neiges ; en 1985, renards polaires et rats-laveurs ; en 1988, renne ; en 1990, loutres ; en 1991, cigognes et porcs laineux et enfin, en 1993, un couple d'ours. Plusieurs espèces ont été supprimées, par transfert, donation ou intervention de renards prédateurs : renard polaire, chien viverrin, cigogne et loups ne font plus partie de l'inventaire.

Depuis le changement de direction, certains principes font l'objet d'une nouvelle réflexion. Il est souhaitable notamment que le bétonnage du parc cesse, que le nombre d'enclos reste stable, voire aille en diminution, de pair avec le nombre d'espèces présentées. Notre souci est d'offrir aux animaux des conditions de vie meilleures, partant de plus grands espaces que ceux qui sont définis par la loi. La signalétique doit aussi être améliorée, car elle est fort lacunaire pour l'instant. Enfin, l'entretien général du parc fait l'objet de gros soucis, car des travaux importants sont à envisager : réfection de l'alimentation en eau, de la toiture de la grange, enclos des lynx, etc.

Si l'entretien doit être suivi (ce qui n'a malheureusement pas suffisamment été le cas ces dernières années, en dépit de gros efforts entrepris), les modifications ne peuvent pas se faire en un jour ou en un an. Elles doivent intervenir de manière progressive, en fonction des possibilités financières d'une part, mais aussi des nécessités animales d'autre part. Un plan des travaux à entreprendre est déjà établi par la Direction. Si diverses réparations peuvent être intégrées dans le budget d'entretien courant du parc, d'autres travaux importants, entre autres la réfection de l'alimentation en eau, devront certainement faire l'objet d'une demande de crédit auprès de votre Conseil.

Dans la mesure de ses modestes possibilités, le Parc zoologique désire aussi participer à la conservation et à la protection d'espèces en voie de disparition, notamment d'anciennes races domestiques, aux fins de conservation d'un patrimoine génétique. Cette démarche est menée conjointement avec d'autres parcs zoologiques de Suisse.

Au Vivarium, outre la partie publique et les démonstrations faites sur demande par les collaborateurs, des élevages et des suivis précis (notamment en collaboration avec des institutions françaises) sont pratiqués dans les locaux techniques attenants à l'Ancien stand dans sa partie nord-ouest. Ces derniers sont exigus et mal adaptés aux besoins.

7. Rôle social du Bois du Petit Château

Espace familial gratuit, permettant de voir, d'apprendre et de jouer, le Parc du Bois du Petit Château, son Zoo et son Vivarium représentent un atout considérable pour notre ville. Lieu de rencontre aéré, centré et pourtant "naturel", se prêtant à des rendez-vous amicaux, familiaux ou scolaires, il est visité par environ 100'000 personnes par an (estimation par défaut). De plus, le parc est un lieu sécurisé, où l'on peut organiser un pique-nique ou se détendre, quel que soit son âge. C'est l'un des rares endroits inter-générationnels de notre ville, où les enfants trouvent à marcher, à jouer, à s'émerveiller alors que leurs parents ou grands-parents sont heureux d'en rencontrer d'autres.

La gratuité d'accès et la proximité de la ville permettent de profiter même de petits moments pour y faire une visite. Pour ceux qui vivent aux alentours du parc, c'est aussi une sorte de « jardin commun ».

L'urbanisme rationnel et minéral de la ville pousse les gens à s'aérer dans un espace naturel et organique auquel ils s'identifient et qui les rassure. Devenue presque un rituel pour certains, la visite du parc suscite l'envie sans provoquer de lassitude, car c'est un lieu de vie et de mouvance évolutif au cours de l'année. Le mystère est chaque fois au rendez-vous : allons-nous percevoir ou découvrir quelque chose de neuf ?

Tous les éléments indispensables à la notion du bien-être sont réunis pour que l'attrait du parc devienne une évidence pour les nouveaux visiteurs ou demeure vivace pour les habitués.

8. Saisir une occasion au vol

La conjugaison des divers paramètres nous offre aujourd'hui une chance extraordinaire de concrétiser un projet qui a déjà été imaginé pour une première fois il y a bientôt 70 ans et une deuxième fois, il y a environ 10 ans par l'Association ADVIVA, mais n'a pu être concrétisé pour des raisons diverses.

Mais jamais encore l'occasion n'a été aussi favorable. Le bâtiment de l'Ancien stand est largement sous-exploité. Les locaux ne sont plus adaptés aux besoins et exigences actuels. Il n'abrite plus de locataires et les locaux nécessitent de toute manière des investissements financiers importants quelle que soit leur affectation. Le bail du Musée d'histoire naturelle à l'Hôtel des Postes arrive à échéance. Le Musée, le BPC et le Vivarium sont réunis sous une même Direction.

Pour le mhnc, mais aussi pour les deux autres institutions, le projet d'installation à l'Ancien stand représente une chance extraordinaire qu'il ne faut pas manquer de saisir. Quelques arguments complémentaires peuvent être évoqués en sa faveur.

8.a. Une muséographie des années 1960 qui a pris de l'âge...

Malgré quelques légères modifications (renonciation à la collection systématique de mammifères pour la création d'un espace plus favorable aux expositions temporaires, modification de deux dioramas et de la présentation des gros mammifères de chez nous, adjonction d'un poste interactif, mise en évidence de l'acquisition de la collection Boillat, mise en évidence de quelques événements scientifiques ou régionaux, etc.), l'essentiel de la muséographie des années 1960 a été conservé au mhnc. Après 40 ans de bons et loyaux services, un certain vieillissement se fait

sentir dans les décors, sur les animaux (parfois décolorés), sur la signalétique : il conviendrait donc de procéder à une modernisation, sans toutefois renoncer à tout ce qui existe, ni tomber dans une débauche d'utilisation de moyens audio-visuels, car l'objet, le spécimen naturalisé, doit rester au centre de l'exposition. Au musée, il est comme sacralisé, mis en évidence et en conservation, entretenu, observé, dessiné, photographié, etc. Il donne au public une notion de la dimension, ce que ne peut pas faire la télévision ou le film documentaire.

8.b Jouer la complémentarité avec le Muséum de Neuchâtel :

Le canton de Neuchâtel possède deux musées d'histoire naturelle fonctionnels: l'un à Neuchâtel et l'autre à La Chaux-de-Fonds. Le troisième, celui du Locle, est en veilleuse, malgré de riches collections. Le Muséum d'histoire naturelle de la ville de Neuchâtel (mhnn) s'est spécialisé dans la réalisation d'expositions temporaires de grandes dimensions et qualité, tout en bénéficiant de moyens financiers importants qui font défaut au mhnc.

Notre musée devrait donc miser sur une approche différente et complémentaire de celle du mhnn. Le projet "Naturama 06" permettrait au mhnc de développer des activités axées sur l'approche du "terrain": écologie, biodiversité, environnement,...

Nos expériences avec les animations du type: "La nuit des chauves-souris" (journée internationale), "La nuit de la chouette" ou "Le petit matin de l'oiseau chanteur", démontrent qu'il y a une demande grandissante pour ce genre d'activités.

On peut alors imaginer au Bois du Petit Château un véritable "centre d'information nature" qui associerait explications théoriques (au musée), exemples de milieux naturels; faune et flore (au parc) et sorties sur le terrain. Le tout peut être encadré par des scientifiques formés à la pédagogie et à l'animation. Ce serait une offre unique dans le canton et bien loin à la ronde.

8.c Créer une synergie propice à une visite par tous les temps : Naturama 06

La possibilité de réunir sur un seul site les trois institutions zoologiques de la ville est un défi extrêmement intéressant. C'est la possibilité de donner au site une valeur nouvelle et nettement plus importante. Visitable par tous les temps, alliant le vivant et l'empaillé, le visitable et le questionnable (information auprès des scientifiques du mhnc), un triple lieu de détente à un lieu d'information (centre de documentation au mhnc), la mise en réseau pour la création de ce que nous avons appelé provisoirement Naturama 06 ne peut présenter que des avantages, tant

au niveau de la prise en compte par les médias et le public de ce nouveau pôle d'attraction culturelle, scientifique et de délasserment, que par l'intérêt polyvalent qu'il représentera avec ses contrastes entre animaux vivants et naturalisés, paysages naturels et paysages reconstitués, faune d'ici et d'ailleurs, etc.

8.d Optimiser nos moyens financiers en investissant dans nos propres bâtiments.

Le renouvellement éventuel du bail dans les locaux de l'Hôtel des Postes va être accompagné d'une hausse de location.

Un exemple récent nous a été fourni par une notification d'augmentation de loyer pour le 1^{er} janvier 2002, où La Poste prétendait augmenter de près de CHF 10'000.- (env. 16%) par an notre redevance annuelle de CHF 59'000.-, sans aucune amélioration dans nos locaux. Heureusement, un contrat de bail valable jusqu'au 31 décembre 2006, apparemment négligé par les responsables des bâtiments de La Poste, définissait précisément les conditions auxquelles une augmentation pouvait avoir lieu, ce qui n'était absolument pas le cas en l'occurrence !

8.e. Un bâtiment inoccupé coûte...

Les bâtiments de l'Ancien-stand sis rue Alexis-Marie-Piaget 80-82 sont sous-occupés, puisque seul le Centre Gallego loue les locaux du rez-de-chaussée au No 82. On ne trouve plus de repreneur actuellement pour le restaurant et sa grande salle au 1^{er} étage, qui ne correspondent plus aux besoins, ni aux exigences d'un établissement public, et dont la rentabilité n'est plus assurée au détenteur de la patente. Les locaux d'habitation au No 80 sont des appartements vétustes et sans confort et doivent être rénovés pour être à nouveau louables. La commune, propriétaire des bâtiments, doit pourtant les entretenir, en assurer le chauffage même minimal (CHF 12'218.-- pour la période 2001-2002), la sécurité, etc. Il serait donc fort opportun d'en assurer la fonctionnalité par l'installation du mhnc en ces lieux. D'une part le mhnc serait, pour la première fois en quelque 160 ans, dans ses murs et, d'autre part, les locaux communaux seraient à nouveau affectés de manière intelligente et cohérente.

9. Un grand projet pour un site zoologique polyvalent et attractif

Le transfert à fin 2006 du mhnc dans les locaux de l'Ancien stand permettra de revaloriser le site entier du Bois du Petit Château. Le Musée, le Parc et le Vivarium devront devenir une unité, un Site exceptionnel.

Le site doit comprendre une place de rassemblement, un lieu d'accueil, une boutique et une cafétéria en des endroits stratégiques, accessibles et visible par nos visiteurs. Actuellement, un lieu permettant aux visiteurs pique-niqueurs de s'abriter en cas de pluie fait cruellement défaut.

Comme déjà signalé, depuis janvier 2002, un groupe de travail comprenant des représentants de la commune, du mhnc et un architecte, a siégé déjà 25 fois pour analyser la faisabilité du projet et lui donner corps.

Un projet attractif a été mis au point lors de ces réunions de travail, projet susceptible de répondre tant à la demande du public qu'à celle des scientifiques visiteurs ou employés du mhnc. La réalisation des objectifs fixés permettrait de revaloriser le site du Bois du Petit Château par l'enrichissement d'une institution supplémentaire, mais aussi par la possibilité de travail en synergie, tant pour la partie scientifique que pour la partie publique. D'autre part, un tel ensemble, unique en Suisse romande, bénéficierait certainement d'une excellente couverture médiatique et l'image de marque de La Chaux-de-Fonds s'en trouverait nettement améliorée.

10. Projet de planification.

janvier 2003 : Conseil général, demande du crédit d'étude.
août 2003 : Adoption du projet définitif par le Conseil communal.
septembre 2003 : Demande de crédit de construction au Conseil général.
automne 2003 : Procédure d'adoption des plans et mise en soumission publique.
printemps 2004 : Début des travaux.
automne 2005 : Fin des travaux de construction.
année 2006 : Aménagement du nouveau Musée d'histoire naturelle.

11. Conclusion

Le transfert du Musée d'histoire naturelle dans le bâtiment de l'Ancien stand permettra de réunir dans un même Site un triple lieu de détente, un nouveau pôle d'attraction culturelle, scientifique et de délasserment, visitable par tous les temps, alliant le vivant et l'empaillé, l'information au questionnable, et offrira à la Ville de La Chaux-de-Fonds un Site exceptionnel, unique en Suisse romande et à notre connaissance, loin à la ronde.

La conjugaison de divers paramètres nous offrent aujourd'hui une occasion unique que nous devrions savoir saisir.

Par conséquent, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir accepter l'arrêté suivant :

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal,

arrête :

Article premier : Un crédit de CHF 279'500.- est accordé au Conseil communal pour le crédit d'étude pour le transfert du Musée d'histoire naturelle à l'Ancien stand.

Article 2.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer, éventuellement par la voie de l'emprunt, les moyens nécessaires à l'exécution du présent arrêté.

Article 3. –Les dépenses seront amorties au taux de 25%.

Article 4.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président :
Chs Augsburg

La Secrétaire :
C. Stähli-Wolf